

De : Caroline Sonveaux <caroline.sonveaux@gmail.com>

Envoyé : mardi 13 septembre 2022 13:13

À : enquete-publique@hautesterres.fr

Objet : quête publique – Déclaration de projet n°1, relative au projet de création d'une carrière de matériaux basaltiques au lieu-dit « des Gravilles »

Objet :

Enquête publique – Déclaration de projet n°1, relative au projet de création d'une carrière de matériaux basaltiques au lieu-dit « des Gravilles » (commune de Massiac), emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Massiac (du 5 septembre 2022 au 4 octobre inclus, à la mairie de Massiac et au siège de Hautes Terres Communauté à Murat)

Madame, Monsieur

Par la présente je souhaiterais émettre plusieurs remarques concernant ce projet
1. L'avis défavorable de l'enquête publique effectuée en décembre janvier dernier n'est repris nulle part .

Pourtant, ce type de projet dont les conséquences sont bien présentes pour les communautés locales toutes proches devrait susciter au minimum une approbation tacite des habitants.

Ce n'est pas le cas ici, ce qui ne pourra que générer des tensions

2. Le rapport présenté minimise fortement les conséquences environnementales et climatiques

Pourtant, dans le nécessaire effort de transition vers une économie neutre en carbone et respectueuse de la biodiversité, il est mensonger de prétendre et de croire qu'un tel projet n'aura pas d'impact.

Le nombre de passages sur la RN 122 est de 600 par jour.

C'est beaucoup et votre façon de voir les choses est de dire que quelques camions en plus ne changeront rien.

Pourtant, c'est de camions en moins qu'il faudrait parler et rajouter du trafic, même de façon minime par rapport à la situation existante, cela va dans le sens d'un accroissement des nuisances et de la pollution. Si nous voulons un futur durable, nous ne pouvons nous contenter de cela ; aujourd'hui c'est pour le projet de carrière, demain, cela sera pour autre chose et à ce rythme dans 10 ans nous aurons peut-être 100 passages en plus, et non en moins.

De plus, la pollution engendrée par les poussières sera bien présente, pour les habitants de proximité, plateau de Fayet, Auzeliadet, mais aussi de Massiac, selon les vents.

La pollution sonore liée aux camions, engins, tirs, sera aussi déportée vers les habitations de ces villages

Personne ne sera là pour le vérifier et le mesurer, les quelques contrôles prévus n'empêchant pas une société de travailler

De même que rien n'empêchera un débord vers des zones soi disant protégées mais reprises dans le plan de la carrière telle quelle.

Quelles sont les garanties, contrôles, mesures de rétorsion possible vis-à-vis d'une entreprise portée par un souci de production et de rentabilité ?

L'intérêt écologique des zones est minimisé de par la superficie globale des zones dans la région. Mais, pouvons nous prétendre actuellement être dans une situation d'excès de ces zones de biodiversité à l'heure ou tout décline ?

3. Les besoins en eau seront assurés par les bassins de rétention, quid en cas de sécheresse et de bassins vides ? D'où viendra l'eau nécessaire ? L'entreprise sera-t-elle soumise aux mêmes restrictions que les particuliers ? Permettez moi d'en douter.

4. Tourisme

Le PR Château d'Aurouze sera évidemment condamné, l'image de Massiac même en sera entachée, privant le village de l'un de ses plus beaux chemins et point de vue. Cela n'est pas en adéquation avec le soi-disant essor d'un tourisme de qualité que le village veut mettre en avant. Bruit, poussières pourraient aussi décourager les visiteurs. Le chemin de Compostelle ne passe pas bien loin.

Le chemin initialement prévu par Molompize, qui verrait des camions défiler, entachera le caractère pittoresque du village et de la région.

5. Plateau de Fayet

Quel avenir pour ces habitants ?

Les nuisances seront plus importantes que celles décrites, on parle même de passer par le village

Ces personnes avaient un cadre de vie rural, agréable, calme, les voilà à proximité d'une carrière qui fonctionnera pendant 30 ans

Perte de valeur de leurs biens inestimables, sans aucune possibilité de dédommagement.

6. Des études menées récemment montrent que la production de ce type de matériaux, est en excès dans la région, et dépasse la demande.

Donc tout ça pour ça ?

En résumé je ne peux que m'opposer à ce projet de carrière, tel qu'il est présenté, en raison

- des nombreuses nuisances directes ou indirectes qui vont en résulter**
- de l'effet défavorable sur le réchauffement climatique et la biodiversité**
- du non soutien des communautés locales**
- de l'impact négatif sur le tourisme dans la région**

Tout cela me semble en contradiction directe avec le projet porté par les élites politiques du Cantal et des Hautes terres, qui appuie le développement durable, la protection de l'environnement et la valorisation d'un tourisme local de qualité

Bien à vous

**Caroline Chamart Sonveaux
Route de Croute
15500 Bonnac**